

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 560-2020 modifiant le règlement de zonage

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 11 août 2020, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 560-2020 intitulé «*Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage mini-entreposage dans la zone numéro 207*».

L'objet de ce règlement est d'autoriser l'usage «mini-entreposage» dans la zone numéro 207, située en bordure de la rue Alfred-Bédard, ainsi que de fixer à 9 mètres la hauteur maximale autorisée pour les bâtiments dans cette zone. Le règlement a également pour objet d'abroger, pour l'ensemble du territoire municipal, les dispositions applicables à la hauteur et aux ouvertures des portes de garage.

La municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 27 août 2020.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 27 août 2020 et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 14^e jour du mois de septembre 2020



Sylvie Viens
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière par intérim